

# École et associations complémentaires



*L'éducation des jeunes dépasse largement le cadre scolaire et nécessite le renforcement des associations complémentaires de l'École. Pourtant, leur rôle n'est pas valorisé comme il le devrait. Illustrations...*



**2**  
**Améliorer**  
l'offre éducative



**4**  
**La pédagogie**  
**Freinet**



**6**  
**Entretien** avec  
**Jacques Henrard**



Point de vue

# Les associations sont un levier pour améliorer l'offre éducative



Les associations complémentaires de l'École permettent d'améliorer l'offre culturelle pour tous.

**> L'éducation des jeunes dépasse largement le cadre scolaire** et nécessite le renforcement des associations à vocation non lucrative. Les questions d'éducation à la citoyenneté, de laïcité, d'intégration sociale mettent en évidence la nécessité d'une complémentarité éducative. Pourtant, le rôle des associations complémentaires de l'enseignement public n'est pas valorisé comme il le devrait. À qui la faute ?

À l'État tout d'abord qui se désengage de plus en plus du soutien financier qu'il apporte aux associations éducatives. Aux IUFM ensuite qui n'utilisent pas, dans la formation initiale et continue des enseignants, les ressources que représentent les mouvements pédagogiques. Aux enseignants eux-mêmes qui, dans leur grande majorité, ont cessé de militer dans ces associations.

Par conséquent, l'action de ces associations au service de l'enfance et de l'adolescence n'est plus forcément connue ou comprise par les principaux acteurs du système éducatif.

Pourtant, depuis leur création, elles concourent au développement et au rayonnement de l'École publique. Leur reconnaissance s'inscrit dans une longue tradition républicaine. Elles sont considérées comme un des acteurs de l'Éducation, prolongeant le Service public (loi d'orientation sur l'Éducation du 10 juillet 1989).

### Durant et hors temps scolaire,

leurs activités contribuent à favoriser la réussite des élèves et à réduire les inégalités socioculturelles. Elles prennent notamment en charge :

- l'encadrement de plusieurs centaines d'ateliers relais pour les élèves en rupture scolaire ;
- la formation de plusieurs dizaines de milliers d'adultes, professionnels de l'animation, professionnels du secteur culturel, médical ou social ;
- la formation de milliers de délégués élèves de collèges et lycées ;
- l'aide à la scolarisation à domicile de centaines d'enfants ou de jeunes accidentés ;

- l'organisation de séjours éducatifs dans le temps scolaire (classes de découvertes) ou de centres de vacances hors temps scolaire, pour plusieurs millions de jeunes ;
- l'accueil au sein de structures spécialisées de plusieurs centaines de milliers de jeunes et d'adultes en situation de handicap.

Le partenariat avec ces associations s'avère un levier essentiel pour améliorer l'offre éducative dans les écoles et les établissements.

**L'accompagnement à la scolarité**, par exemple, est une préoccupation constante dans les territoires dont les populations ont des difficultés. Les associations éducatives participent à des milliers de contrats éducatifs locaux. Toute réduction de leur champ d'activités renforcerait les dérives marchandes qui creusent davantage les inégalités dans notre pays, notamment dans les domaines du soutien scolaire et des activités sportives et culturelles.

Philippe Niemeç



Éclairage

# Temps et domaines d'action des différentes associations

> **Partenaires de l'enseignement public, les associations éducatives** agréées ont trois domaines d'intervention distincts : le temps scolaire, le temps périscolaire, la recherche et la formation pédagogiques.

- Pendant le temps scolaire, elles interviennent en appui aux activités d'enseignement conduites par les établissements. Les classes de découverte proposées par les associations offrent, par exemple, un moment opportun pour aborder, dans des situations nouvelles, le domaine du «vivre ensemble». Les classes et

ateliers relais accueillent quant à elles des élèves en décrochage. Pour que le plus grand nombre sache décrypter les médias, des associations organisent des rencontres entre jeunes et médias, des prix («*Medias jeunesse*») ou des concours («*Regards jeunes sur la cité*»). Soucieuse de former des sportifs «citoyens», l'Usep aide l'École à élaborer des contenus d'enseignement et à organiser des rencontres sportives.

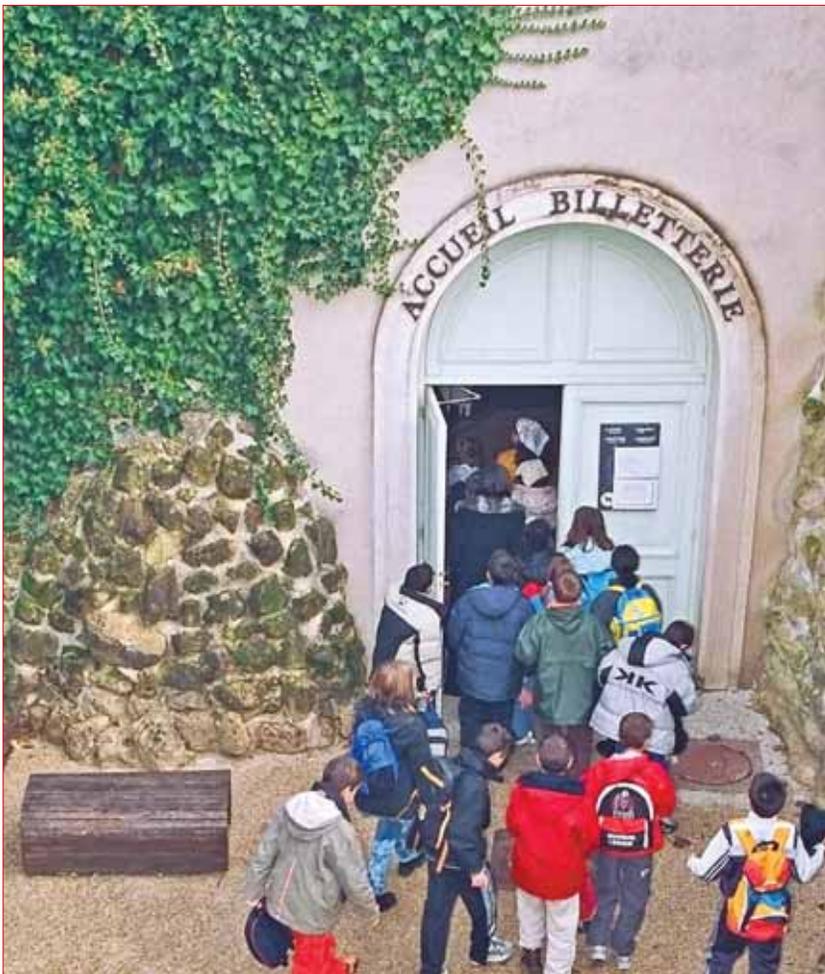
- En dehors du temps scolaire, les associations s'impliquent fortement dans l'accompagnement à la scolarité, souvent dans le cadre d'un CEL ou

d'un PEL (contrat/plan éducatif local). Ces actions, centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, visent également à élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents et à valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle. En outre, des actions d'accompagnement parental ou familial (lieux d'échange et d'écoute, activités de loisirs familiaux, aides aux démarches administratives, etc.) contribuent à restaurer le lien famille-école. Citons aussi des actions spécifiques pour les primo-arrivants ou les enfants du voyage, le tourisme social et associatif, les centres de loisirs, avec ou sans hébergement, qui participent également de ce combat pour réduire les inégalités.

**Enfin, la contribution à la recherche** pédagogique et à la formation de tous les membres de la communauté éducative est au cœur des préoccupations des associations. Fortes de leur expertise en matière de projets éducatifs locaux notamment, certaines interviennent déjà dans les IUFM, en formation initiale ou continue. D'autres, désirant articuler recherche et pratique, créent des groupes d'échanges pour diffuser démarches, pratiques et expérimentations. Particulièrement actif, le Crap (cf. page 24) propose chaque mois dans ses «*Cahiers pédagogiques*» des dossiers complets, aussi divers que l'orthographe, l'école en Finlande, les langues vivantes, etc.

On l'aura compris, les associations complémentaires ne sont ni des prestataires, ni un supplément d'âme. Elles sont véritablement des acteurs de l'Éducation et des partenaires à part entière de l'enseignement public. Elles méritent bien qu'on les respecte et qu'on y milite pour qu'elles gardent les moyens de fonctionner.

Pascaline Perrot





Éclairage

# La coopération à l'École

## > L'office central de coopération à l'École (Occe) entend

contribuer à l'Éducation des enfants afin de former des citoyens libres et conscients de leurs droits et de leurs devoirs, en développant la coopération entre les élèves. «*On n'est intelligent qu'à plusieurs*» disait Albert Einstein. «*Méfions-nous cependant des apparentes évidences ; la bande de malfrats est une organisation de coopération... à des fins répréhensibles. La coopération n'est donc pas une bonne fin en soi ; elle ne l'est que par les finalités qu'elle vise*» précisait Michel Develay dans «*Pour une Pédagogie coopérative*» (1994). Tel est également le credo de l'OCCE, décliné dans sa charte qui entend faire de l'École un lieu de vie démocratique où chacun pourra s'épanouir, apprendre, se former et réussir.



## La charte définit la coopérative scolaire

comme une société d'élèves gérée par eux-mêmes, avec le concours des maîtres, en vue d'activités communes. Le tout bien sûr impliquant le respect des personnes, de la liberté, l'égalité en droits et en devoirs, la solidarité, le

sens des responsabilités, la recherche du vrai, du beau et du bien. On l'aura compris, pour l'OCCE, l'enfant est une personne à part entière en construction et non pas un adulte en miniature ; chacun est éduicable et a un potentiel d'évolution.

La pédagogie coopérative qui en découle développe des situations d'apprentissage qui privilégient les rapports de coopération entre les membres du groupe concernés (plutôt que des rapports autoritaires, impositifs ou injonctifs).

La revue bimestrielle de l'OCCE, «*Animation & Éducation*», se veut un outil de réflexion pédagogique au service des enseignants et aborde des sujets pédagogiques et éducatifs sous un angle à la fois réflexif et pratique.

Pascaline Perrot

Éclairage

# La pédagogie Freinet

## > L'institut coopératif de l'École moderne (Icem-Pédagogie Freinet)

est un mouvement pédagogique créé en 1947 par Célestin Freinet. Il regroupe aujourd'hui de nombreux enseignants, formateurs et éducateurs. Tous se donnent pour objectifs et bases de travail la recherche et l'innovation pédagogiques, la diffusion de la pédagogie Freinet par l'organisation de stages, la conception, la mise au point et l'expérimentation d'outils pédagogiques pour la classe, de revues documentaires pour les enfants, les jeunes et les enseignants, et l'édition de publications pédagogiques.

La pédagogie Freinet est centrée sur la vie de l'enfant, auteur de ses apprentissages, en lien constant et dynamique avec ses groupes d'appartenance

(classe, école, réseaux de correspondance). Cette démarche est articulée autour de quatre axes : l'expression et la communication, le tâtonnement expérimental, le travail individualisé et la vie coopérative. Ce dernier axe est celui qui, à la fois, organise et structure les apprentissages, tout en développant le sens critique. Les

travaux de réflexion et de recherche paraissent dans des revues pédagogiques «*Le nouvel éducateur*», «*Créations*», et dans des documents et brochures pédagogiques, les «*Éditions Icem*» qui relatent aussi bien les pratiques que les réflexions portant sur les fondamentaux de la pédagogie Freinet. D'ailleurs, qui ne connaît pas les JMag, BTJ, BT, BT2 de la «*Bibliothèque de Travail*», créée par Freinet il y a plus de soixante-dix ans ?

P. P.





Rendre les loisirs éducatifs de pleine nature accessibles à tous.

Interview

## Les associations partenaires essentiels de l'École

*Les associations complémentaires développent des activités éducatives qui prolongent l'action de l'École. Privilégier l'Éducation globale plutôt que l'instruction est plus qu'une conception éducative : c'est un choix de société. Le secrétaire général de la JPA<sup>(1)</sup>, Jacques Henrard, répond à nos questions.*



© Photo JPA

6

**L'Enseignant : Les associations complémentaires de l'École sont des partenaires du système éducatif. Comment définis-tu aujourd'hui leur complémentarité ?**

Jacques Henrard : L'Éducation ne peut se concevoir que d'une façon globale. L'École est évidemment centrale dans l'Éducation, mais il existe à côté d'elle d'autres temps éducatifs. Celui de la famille, celui du temps libéré, celui des copains... Les associations éducatives complémentaire de l'enseignement public sont animées essentiellement par des personnels éducatifs. En s'appuyant sur eux, elles développent des activités éducatives qui concourent à prolonger l'action de l'École. Elles approfondissent avec les enfants certaines connaissances en ayant parfois plus de temps, plus de liberté pour les aborder, et d'autres méthodes pour les traiter. La complé-

mentarité éducative ne fait donc pas l'objet d'une opposition entre l'École et les associations. Les acteurs de cette complémentarité doivent avoir des objectifs cohérents entre eux. Ces associations complètent l'action de l'École et constituent un gage de réussite pour tous les élèves.

**Est-ce à l'État, aux collectivités locales ou aux écoles et établissements scolaires d'impulser une politique partenariale avec ces associations ?**

J. H. : Chacune de ces structures doit impulser une politique partenariale à son niveau. Les associations complémentaires ont un agrément soit national par l'intermédiaire du CNAECP<sup>(2)</sup>, soit académique par l'intermédiaire des CAECP<sup>(2)</sup>. Celui-ci leur donne le droit d'intervenir dans les établissements d'un des deux niveaux territoriaux en fonction de

l'agrément. Ce dernier est attribué à des associations laïques reconnues pour leur compétence, leur ouverture à tous, leur caractère non lucratif, leur compatibilité avec les activités du service public de l'Éducation nationale et leur complémentarité avec les instructions et programmes d'enseignement. À tous les niveaux territoriaux, des partenariats peuvent être engagés entre les structures de l'Éducation nationale et les associations éducatives. Au niveau national, des conventions annuelles ou pluri-annuelles d'objectifs (CPO) peuvent être conclues avec les ministères de référence, permettant aux associations éducatives de travailler dans la durée, de développer leurs compétences et de compléter ainsi l'action des personnels éducatifs au service des élèves. Il en est de même en terme de subvention au niveau académique. Privilégier l'Éducation globale plutôt



## Notre avis

*Certains considèrent que l'action éducatrice dans les temps de vie de l'enfant hors de l'École, relève de la seule initiative privée. Le SE-UNSA ne partage pas cet avis. Laisser ce domaine aux seules lois du marché renforcerait les inégalités, voire en créerait de nouvelles ! Nous pensons au contraire que l'État a la responsabilité, au nom de la solidarité nationale, d'organiser la complémentarité des actions éducatives dans et hors temps scolaire. L'éducation d'un enfant ou d'un adolescent n'est pas constituée de compartiments étanches. Elle est globale et exige une interaction des différents temps éducatifs. Ce dossier expose comment les associations complémentaires de l'École publique permettent à tous les enfants et à tous les jeunes d'acquérir les compétences sociales essentielles à la vie citoyenne et compensent en partie les inégalités socioculturelles.*



Jacques Henrard,  
secrétaire général  
de la JPA.

que l'instruction est un choix de conception éducative. C'est une orientation politique qui est directement liée à un choix de société. Nous devons nous interroger : quelle École voulons-nous pour nos enfants ? Quels citoyens voulons-nous ?

**La JPA fédère de nombreuses associations et organisations militant en faveur de l'Éducation globale. Quelles sont ses priorités d'action ?**

J. H. : La JPA confédère, effectivement, quarante-deux organisations qui militent pour l'Éducation globale et se reconnaissent dans les valeurs de

solidarité, de laïcité et de citoyenneté. La JPA s'est dotée d'un programme de travail sur trois ans. Dans celui-ci, on peut retenir quelques priorités :

- La formation des personnels éducatifs en formation initiale et continue : l'objectif est de défendre et de promouvoir la complémentarité éducative.
- L'éducation aux médias, à la santé à la sécurité routière...
- Des études et des recherches menées avec des étudiants stagiaires, des universités et des laboratoires de recherche sur l'interaction des temps éducatifs et leurs effets sur les élèves,

plus particulièrement sur l'acquisition des valeurs, la représentation des loisirs éducatifs, la pause méridienne, les élèves en situation de handicap... Par ailleurs, fin janvier, la JPA mène une campagne annuelle de solidarité et de citoyenneté dans tous les établissements scolaires et les écoles. Celle-ci comprend une collecte effectuée par et pour les élèves. Des dossiers pédagogiques (travaux autour de la notion de citoyenneté) sont adressés gratuitement aux enseignants qui les demandent. Ils sont aussi téléchargeables ([www.jpaa.asso.fr](http://www.jpaa.asso.fr)). Enfin, la JPA mène un combat pour que le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs devienne une réalité pour les trois millions d'enfants qui n'en bénéficient pas.

**Propos recueillis par Fabrice Coquelin**

(1) Jeunesse au plein air.

(2) Conseil national et conseil académique des associations complémentaires de l'enseignement public.

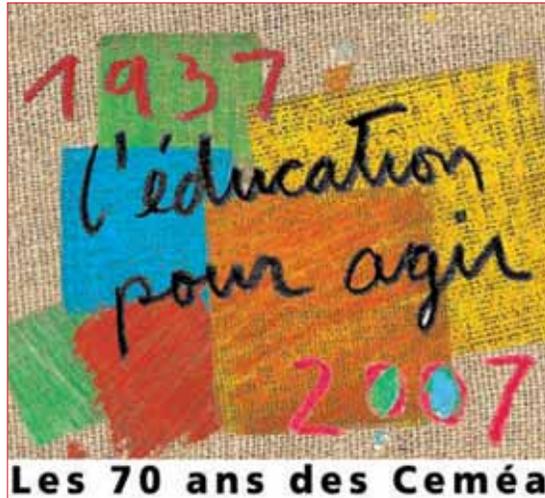


Éclairage

# L'Éducation pour agir

> **Les centres d'entraînement aux méthodes éducatives** (Cemea)

fêtent, en 2007, soixante-dix ans d'utopies concrètes. Ce mouvement d'éducation nouvelle est une association d'éducation populaire et un organisme de formation professionnelle reconnu par plusieurs ministères et de nombreuses collectivités territoriales. Il ne s'adonne pas à la nostalgie de «*l'âge d'or de l'École et du bénévolat associatif*» mais propose un projet d'avenir : l'Éducation pour agir. Les Cemea ont fait de la formation des acteurs - bénévoles ou professionnels - le principal levier de transformation des pratiques et des institutions. En 2005, ce sont plus de cent actions de formation des délégués-élèves qui ont été organisées. Formation des Avs<sup>(1)</sup> en Midi-Pyrénées ; formation de parents et accompagnement à la parentalité dans le Pas-de-Calais ; formation d'ac-



compagnateurs à la scolarité en Pays-de-Loire, Paca, Picardie, Franche-Comté ; interventions en formation initiale et continue des personnels d'éducation ; formation pour des intervenants en ateliers-relais... Les formations initiées par les Cemea vont bien au-delà des traditionnels Bafa<sup>(2)</sup> et BAFD<sup>(3)</sup>.

**Les Cemea sont fortement engagés**

dans les politiques éducatives locales. Ils participent régulièrement à des opérations de diagnostic territorial dans le cadre de la mise en place de contrats éducatifs locaux (CEL). Ils animent des dispositifs autour de l'éducation à la citoyenneté comme en Alsace, ou d'aide à l'intégration comme le «*Sas Enaf*»<sup>(4)</sup> en Rhône-Alpes pour des jeunes de seize à dix-huit ans non-francophones.

Les Cemea publient plusieurs revues dont «*Vers l'Éducation nouvelle*» et vous invitent à

découvrir leurs actions sur leur site : [www.cemea.asso.fr](http://www.cemea.asso.fr)

Claire Krepper

(1) Auxiliaires de vie scolaire.

(2) Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs.

(3) Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances et de loisirs.

(4) Élèves nouvellement arrivés en France.

Éclairage

# Le cercle de recherche et d'actions pédagogiques

> **«Changer la société pour changer l'École, changer l'École pour changer la société»**

: le cercle de recherche et d'actions pédagogiques (Crap) affiche son engagement. Ses choix pédagogiques sont aussi des choix de société. Ce mouvement pédagogique appartenant au courant de l'éducation nouvelle revendique la priorité aux plus défavorisés, milite pour l'autodétermination collective et individuelle, et refuse l'autoritarisme à tous les niveaux. Démocratie et solidarité sont des valeurs fortes qui doivent s'incarner dans des pratiques efficaces. Les militants du Crap s'appliquent à

faire vivre leurs valeurs, dans le quotidien de la classe ou de l'établissement. Véritable lieu d'auto-formation continue, le Crap offre à tous un espace de partage des pratiques et des réflexions pédagogiques et fait avancer la nécessaire transformation de l'École et de notre métier. Il met plusieurs outils au service des enseignants. La revue «*Les Cahiers Pédagogiques*» présente



des témoignages «de terrain» sur un thème donné ; ils sont mis en perspective par des chercheurs, des philosophes ou des sociologues de l'Éducation. Les thèmes les plus récents sont au cœur des interrogations des enseignants : PPRE<sup>(1)</sup>, image, écoles et territoires, socle commun... Avec une lecture de l'actualité éducative et des articles

supplémentaires, le site complète la revue<sup>(2)</sup>. Le Crap organise également des colloques et des rencontres, en particulier ses rencontres d'été : une semaine autour d'ateliers d'échanges et de formation.

C. K.

(1) Programme personnalisé de réussite éducative.

(2) [www.cahiers-pedagogiques.com](http://www.cahiers-pedagogiques.com)



Zoom

# La Ligue de l'enseignement



Le Salon de l'Éducation est organisé par la Ligue de l'enseignement.

> **Entre la Ligue de l'enseignement et l'Éducation nationale**, c'est une longue histoire. Créée sous le Second empire par Jean Macé, soit plus de quinze ans avant les lois Ferry, la Ligue est l'une des plus anciennes associations complémentaires de l'École républicaine, à la création de laquelle elle a largement contribué. Dès son avènement, la Ligue a en effet combattu pour la généralisation de l'instruction et la création d'une École publique, gratuite, laïque et obligatoire. Fidèle à ses origines, la Ligue de l'enseignement continue de militer aujourd'hui pour que l'École soit vraiment « celle de tous ».

**Démocratiser l'École et démocratiser** par l'École : voilà des enjeux majeurs qui demeurent plus que jamais d'actualité. La contribution de la Ligue à la réalisation de ces objectifs se matérialise par l'élaboration de partenariats, sur tout le territoire, des zones rurales aux

quartiers en difficulté ou relevant de l'éducation prioritaire.

**À travers ses fédérations départementales** et leur réseau associatif<sup>(\*)</sup>, la Ligue mène des actions d'accompagnement à la scolarité, de prévention du décrochage scolaire dans les collèges, pendant et hors temps scolaire, de développement de projets culturels, sportifs ou encore citoyens, avec des actions d'éducation à la citoyenneté comme la formation des délégués des élèves. Investie dans les contrats éducatifs locaux ou les projets locaux de réussite éducative et dans la création de projets éducatifs territoriaux, la Ligue de l'enseignement est donc bien un acteur et un partenaire à part entière de l'Éducation nationale. Un partenaire important aux yeux du SE-UNSA qui ne peut que se sentir proche des valeurs et du projet éducatif défendus par la Ligue de l'enseignement.

Julien Maraval

(\*) Près de trente mille associations affiliées.

**Se former toute la vie. Très engagée** dans des démarches d'éducation permanente, la Ligue est présente dans les dispositifs de formation professionnelle. Ainsi, elle est impliquée dans la formation tout au long de la vie par l'animation de cinquante organismes, centres ou agences de formation professionnelle qui dépendent directement de ses fédérations, ou par le biais de l'Institut national de formation et de recherche d'éducation permanente (Infrep). Chaque année, près de vingt mille stagiaires bénéficient de plus de six millions d'heures de formation, notamment des publics de faible qualification en situation d'exclusion et des demandeurs d'emplois.

**Quelques chiffres.** Les domaines d'intervention de la Ligue sont très divers : organisation de vacances, de classes de découverte, d'activités sportives et culturelles, actions internationales, débats, formations, lutte contre la précarité... La Ligue est présente sur l'ensemble du territoire grâce à :

- 102 fédérations départementales,
- 22 unions régionales,
- 30 000 associations affiliées,
- 2 000 000 d'adhérents.

**Journaliste républicain** et professeur, Jean Macé lance un appel au rassemblement de tous ceux qui désirent contribuer à l'enseignement du peuple. Selon lui, pour garantir la démocratie, « l'éducation au suffrage universel » est indispensable. À cette fin, il crée la Ligue de l'enseignement. **1872** : la pétition « pour une instruction gratuite, obligatoire et laïque » lancée par la Ligue recueille 1,3 millions de signatures. **1881-1882** : le vote des lois scolaires instaure l'École publique. La Ligue, réunie en congrès, se dote d'une existence juridique. Ses deux principaux objectifs : redresser toutes les infractions aux lois scolaires et défendre l'instruction et l'idée laïque. **Avril 1942** : le gouvernement de Vichy dissout la Ligue et confisque son patrimoine. La ligue entre en clandestinité. Elle est reconstituée en 1943, à Alger, pour être représentée auprès du gouvernement provisoire. **1947** : la Ligue et le Syndicat national des instituteurs (SNI, futur SE-UNSA) créent la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE).



## Ils en disent

### > Le service

**d'assistance pédagogique à domicile aux enfants malades ou accidentés de l'Ain (Sapad 01)** est issu d'un partenariat entre l'inspection académique et l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de l'Ain (ADpep 01). Il fonctionne depuis cinq ans grâce à une enseignante mise à disposition par l'Éducation nationale. Il s'adresse aux élèves scolarisés du CP à la terminale, absents de leur école ou établissement en raison d'un problème de santé, pour une durée supérieure à quinze jours. Il repose sur le principe de continuité du Service public. Les objectifs sont de conserver le lien avec l'établissement d'origine et de poursuivre les apprentissages afin de préparer le retour en classe. Les enseignants de l'élève sont sollicités en priorité. Sinon il est fait appel à des enseignants en activité volontaires. Ce service est entièrement gratuit pour les familles, les enseignants étant rémunérés par l'IA ou par l'ADpep 01, dans le cadre d'un conventionnement avec la MAE et la Maif. En 2005-2006, quatre-vingt-six enfants ont été pris en charge et cent vingt-deux enseignants sont intervenus à domicile.

Corinne Gremaud (01)

### > Délégué

**départemental** de l'Éducation nationale depuis deux ans, j'ai été nommé par l'inspecteur d'académie après consultation du CDEN (conseil départemental de l'Éducation nationale). Je succède aux «délégués cantonaux» institués en 1886 par la loi Goblet, qui avaient eux-mêmes succédé aux «magistrats aux mœurs» créés par la Convention sous la Révolution. Je me définis volontiers comme un ami de l'École au service de la qualité de vie des enfants,



### > Le soutien

**de l'État** est de plus en plus fragile. L'avenir des associations complémentaires de l'École est-il réellement menacé ? Jean-François Vincent, alors président de l'OCCE, précisait dans l'Enseignant<sup>(\*)</sup>, les trois menaces qui, selon lui, pèsent lourdement sur le développement ou l'existence même des associations éducatives.

- La première menace est l'absence totale de référence au rôle éducatif de ces associations dans la loi d'orientation de 2005 et dans les programmes d'enseignement scolaire de la Lolf. Alors que, depuis des décennies, les associations pédagogiques et éducatives

contribuent à l'évolution du système éducatif en accompagnant nombre de dispositifs innovants dont elles sont souvent à l'origine, elles ont été purement oubliées par le législateur.

- Deuxième menace : la baisse continue des subventions accordées par l'État pour les aider à financer leurs actions. Depuis janvier 2002, elles ont été amputées de plus de 20%.
- La troisième menace concerne la suppression régulière et massive des emplois d'enseignants mis à disposition (MAD). C'est parce que les associations sont animées par des enseignants garants de la qualité éducative et du respect des principes



fondamentaux de l'École républicaine qu'elles bénéficient de l'agrément et de l'aide de l'État. C'est de toute évidence grâce à l'action des enseignants MAD qu'elles tiennent un rôle décisif dans l'Éducation, la formation et l'évolution du système éducatif.

(\*) Voir l'Enseignant n°87, septembre-octobre 2005, page 7.

qui doit, par un dialogue constructif avec les partenaires de l'École, apaiser, encourager, proposer, rapprocher. C'est dans cette optique que je visite les écoles de mon secteur, en portant mon attention notamment sur l'état des locaux, la sécurité, le chauffage, l'éclairage, le mobilier scolaire, le matériel d'enseignement, l'hygiène et la fréquentation scolaire. Je participe également

aux conseils d'écoles et, dans le cadre du contrat éducatif local, je rencontre les associations et collectivités territoriales concernées.

R. P. (71)

### > À 17 ans, j'ai passé mon Bafa.

Après quelques expériences en centres de vacances et de loisirs, les Francas m'ont proposé de devenir formateur. J'ai encadré des stages jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. À mon entrée à l'IUFM, on

m'a fait comprendre qu'il ne valait mieux pas trop faire valoir cette expérience dans le cadre de ma formation initiale de PE. Néanmoins, avec le recul, je constate aujourd'hui que cela m'a énormément apporté. J'ai d'abord appris à connaître les enfants et les jeunes, à élaborer un projet pédagogique, à préparer des activités dans ce cadre et à évaluer les objectifs. J'ai été formé au travail d'équipe. En tant que formateur, j'ai pu approfondir ces notions. Les apports théoriques et pratiques ont constitué un socle solide qui me permet aujourd'hui encore d'appréhender mon métier d'enseignant avec sérénité. Les Francas, comme d'autres mouvements pédagogiques nés dans l'après-guerre, ont encore beaucoup à apporter à l'École, à plus forte raison quand celle-ci se replie derrière des valeurs rétrogrades.

L. Cardona (86)





## > Les actions complémentaires

à celles de l'École menées dans un cadre associatif, ne peuvent « fonctionner que si elles reposent sur des organisateurs et des intervenants au professionnalisme reconnu, des animateurs suffisamment formés et en tout cas sensibles à la problématique qui sous-tend la détermination de l'action ». C'est ce qu'indique Claudine Peretti dans un dossier<sup>(1)</sup> sur le programme d'incitation à la lecture et à l'écriture en CLSH<sup>(2)</sup>. Autres conditions de réussite de ce type d'actions complémentaires : « l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes, des financeurs aux bénéficiaires », et « des moyens humains et financiers suffisants pour créer une masse critique et surtout pour l'inscrire dans la durée ». Parmi divers obstacles, on relève « la non-adhésion éventuelle

des jeunes aux activités qui leur sont proposées et qui peuvent paraître trop proches de celles de l'École. »

P. N. (75)

(1) Le dossier est téléchargeable sur le site du ministère <http://media.education.gouv.fr/file/49/8/2498.pdf>

Claudine Peretti l'a préfacé alors qu'elle assurait les fonctions de directrice de l'évaluation et de la prospective.

(2) Centre de loisirs sans hébergement.

des critères de choix incontournables. Le chef d'établissement ou le directeur d'école n'ont pas toujours le temps ni les moyens d'apprécier l'ensemble de ces critères. Pour les aider dans leur choix, il existe un agrément national ou académique, délivré sous l'autorité du ministre ou du recteur et qui constitue en quelque sorte un label officialisant la complémentarité. Au plan national, celui-ci est proposé

par le Cnaecep, organisme consultatif qui délivre un avis sur les associations candidates à un agrément de l'Éducation nationale. Il comprend huit associations complémentaires de l'enseignement public, des représentants des fédérations de parents d'élèves, des syndicats d'enseignants et un représentant de l'inspection générale.

M. D. (37)

(\*) Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

## > Un agrément, pour quoi faire ?

Beaucoup d'associations manifestent la volonté de travailler en complémentarité avec l'École. Il convient toutefois de veiller au respect de quelques principes avant de donner son feu vert à l'intervention d'une association auprès des élèves ou des enseignants. Le caractère non lucratif, l'ouverture à tous, le respect de la laïcité, la qualité de l'apport éducatif sont



## En savoir

> **Membre du Ccomcen<sup>(\*)</sup>, la Camif** s'engage pour permettre à ses sociétaires et adhérents, d'acheter mieux et de consommer différemment. Une autre forme de commerce qui propose les garanties les plus longues du marché, des produits testés et contrôlés, etc. [www.camif.fr](http://www.camif.fr)

(\*) Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale.

**L'association Arts & Vie** propose des centaines de circuits à caractère culturel dans quelques soixante-dix pays, sur les cinq continents. Le sport et la détente sont également au programme dans la chaîne des résidences Arts et Vie en France.

 **L'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public** (Anateep) est une force de propositions et de progrès, au service des jeunes, des collectivités, des parents, des enseignants. Association nationale ayant des antennes départementales et régionales, elle agit du niveau local au niveau international pour l'amélioration des transports de jeunes en prodiguant conseils et informations, basées sur des études et des recherches. Parmi ses interventions, l'éducation à la sécurité et à la citoyenneté, les exercices d'évacuation de car « Sortir Vite », la formation d'animateurs, accompagnateurs, conducteurs et techniciens « sécurité transport ». [www.anateep.asso.fr](http://www.anateep.asso.fr)

 **La Fédération des autonomes de solidarité** comprend sept cent quinze mille adhérents dans l'enseignement public. Elle apporte assistance et solidarité aux professionnels de l'Éducation en difficulté. Appui juridique, soutien financier et moral sont proposés aux adhérents confrontés à des situations conflictuelles : agressions physiques ou psychologiques, diffamation, harcèlement, accusation mensongère. En outre, dans le domaine privé, elle peut apporter des aides en cas de détresse matérielle (décès, séparation, maladies...). Enfin, elle agit dans le domaine de la couverture de la responsabilité professionnelle et de l'assurance individuelle. Sa devise : la solidarité d'abord, l'assurance en plus.

 **L'Adosen, action et documentation santé pour l'Éducation nationale**, créée en 1962, est une association qui contribue à l'éducation à la santé. Elle peut intervenir pendant et en dehors du temps scolaire et participe au développement de la recherche pédagogique et à la formation des équipes éducatives.